

Inscription obligatoire



Figure 1. Mâle adulte de Rainette verte utilisant son sac vocal situé sous la gorge pour produire son chant.

Objectif : réaliser des prospections ciblées sur la **Rainette verte** (*Hyla arborea*) et les **grenouilles vertes** (*Pelophylax* sp.) via des points d'écoute (IPA), sur les communes présentant un faible nombre de données pour ces espèces.

Dates : du **08/06 au 30/06** puis du **01/09 au 30/09**.

Horaires : prospections semi-nocturnes, entre **19h30 et 22h30**.

Conditions d'observations : **absence de pluie** et température supérieure $\geq 18^{\circ}\text{C}$.

Référent de l'opération : Loïc Menut, volontaire service civique MNE.

Protocole : en autonomie, seul ou en binôme, établir un parcours de 5km (prospection à pied) ou de 10km (prospection en voiture) au sein des communes prioritaires. Le long de l'itinéraire, définir différents **points d'écoute**, d'une **durée moyenne de 10min**. Vous trouverez la liste des communes à prospecter ci-dessous.

Transmission des données : les données seront saisies dans la base de données **Faune-Maine** (<https://www.faune-maine.org/>), directement via l'application **NaturaList** ou de retour à la maison sur l'interface PC classique. Lors de la saisie, il est important de préciser en remarque le code de l'action : « **Atlas herpéto-Amphibiens chanteurs** ».

Figure 2. Communes de Mayenne pauvres en données Rainette verte et grenouilles vertes

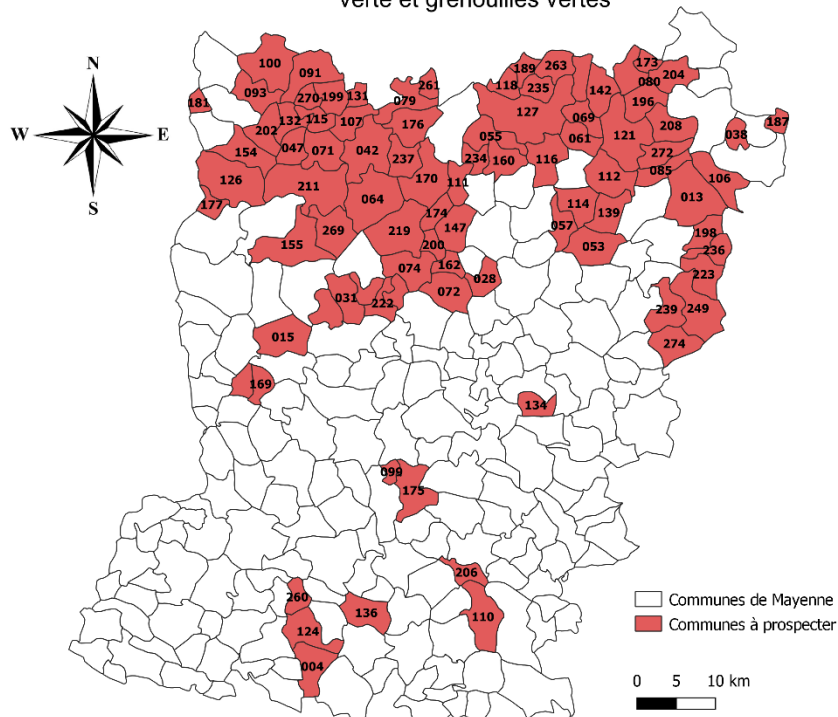


Tableau 1. Liste des communes à prospecter.

Commune	Code	Commune	Code
ALEXAIN	002	MONTREUIL-POULAY	160
AMPOIGNE	004	MOULAY	162
AVERTON	013	NEUILLY-LE-VENDIN	164
BELGEARD	028	OISSEAU	170
BOULAY-LES-IFS	038	OLIVET	169
BRECE	042	PARIGNÉ-SUR-BRAYE	174
CARELLES	047	PARNE-SUR-ROC	175
CHAMPGENETHEUX	053	PONTMAIN	181
CHANTRIGNE	055	PORT-BRILLET	182
CHARCHIGNE	061	RAVIGNY	187
CHATILLON-SUR-COLMONT	064	RENNES-EN-GRENOUILLES	189
CHEVAIGNE-DU-MAINE	069	SAINT-AIGNAN-DE-COUPTRAIN	190
COLOMBIERS-DU-PLESSIS	071	SAINT-AUBIN-DU-DESERT	198
COMMER	072	SAINT-AUBIN-POSSE-LOUVAIN	199
CONTEST	074	SAINT-BAUDELE	200
COUESMES-VAUCE	079	SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIERE	202
COUPTRAIN	080	SAINT-CALAIS-DU-DESERT	204
CRENNES-SUR-FRAUBEE	085	SAINT-CHARLES-LA-FORET	206
DESERTINES	091	SAINT-CYR-EN-PAIS	208
FORCE	099	SAINT-DENIS-DE-GASTINES	211
FOUGEROLLES-DU-PLESSIS	100	SAINT-MARIE-DU-BOIS	235
GESVRES	106	SAINT-GEORGES-BUTTAVENT	219
GORRON	107	SAINT-GERMAIN-D'ANJURE	222
GREZ-EN-BOUERE	110	SAINT-GERMAIN-DE-COULAMER	223
HARDANGES	114	SAINT-GERMAIN-LE-GUILLAUME	225
HERCE	115	SAINT-JULIEN-DU-TERROUX	230
JAVRON-LES-CHAPELLES	121	SAINT-LOUP-DU-GAST	234
LA BACCONNIERE	015	SAINT-MARS-DU-DESERT	236
LA BIGOTTIERE	031	SAINT-MARS-SUR-COLMONT	237
LA CHAPELLE-AU-RIBOUL	057	SAINT-MARTIN-DE-CONNÉE	239
LA DOREE	093	SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE	249
LA HAIE-TRAVERSAINE	111	SIMPLE	260
LA PALLU	173	SOUCE	261
LA PELLERINE	177	THUBOEUF	263
LAIGNE	124	VAUTORTE	269
LARCHAMP	128	VIEUVY	270
LASSAY-LES-CHATEAUX	127	VILLEPAUL	272
LE HAM	112	VIMARCE	274
LE HORPS	116		
LE HOUSSEAU-BREIGNOLLES	118		
LE PAS	176		
LESBOIS	131		
LEVARE	132		
LIVET	134		
LOIGNÉ-SUR-MAYENNE	136		
LOUPFOUGERES	139		
MADRE	142		
MAYENNE	147		
MONTAUDIN	154		
MONTENAY	155		

Informations complémentaires :

- Les chants de la Rainette verte et des grenouilles vertes seront transmis sur demande : mne.servicecivique1@orange.fr.
- Les points d'écoute seront réalisés depuis le bord des chemins sur le domaine public, sans pénétration dans les parcelles. Le chant de la Rainette verte et des grenouilles vertes porte sur plusieurs centaines de mètres.
- Respectez les consignes de sécurité routières, notamment pour le stationnement des véhicules et n'oubliez pas vos gilets de signalisation pour être visibles des autres usagers de la route.
- **Rappel des consignes sanitaires en cours** :
 - Port du masque obligatoire en voiture
 - Désinfection régulière des mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique
 - Respect d'une distance d'1,5 m entre vous
 - Pas de prêt de matériel entre vous
 - Dans le cas d'un co-voiturage, 1 personne à l'avant et 1 personne à l'arrière, en diagonale du conducteur. Désinfection avant et après de la portière et de la ceinture de sécurité.